

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001082-201

DATE : Le 26 mars 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S.

JACQUES BEAULIEU

Demandeur

c.

LES SŒURS GRISES DE MONTRÉAL

Défenderesse/Demanderesse en garantie

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

LA PROVINCE CANADIENNE DE LA CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX

et

CORPORATION JEAN-BRILLANT

et

CORPORATION PIEDMONT

et

L'ORDRE DES DOMINICAINS OU FRÈRES PRÊCHEURS AU CANADA

et

LES DOMINICAINS OU FRÈRES PRÊCHEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Défendeurs en garantie

JUGEMENT

[1] Le 7 mars 2022, le Tribunal autorise le demandeur à représenter les membres du groupe suivant afin de leur permettre d'accéder à la justice pour être indemnisés pour les préjudices graves allégués :

Toute personne ou succession de personne décédée qui a été victime d'abus sexuel et/ou d'abus physique et ou d'abus psychologique alors qu'elle était hébergée ou reçue dans l'un des trois établissements suivants : la Crèche d'Youville, l'École Notre-Dame de Liesse ou l'Orphelinat catholique de Montréal par les préposés laïcs de ces établissements, et/ou par les religieuses de la congrégation des Soeurs Grises de Montréal et/ou par quelconque autre personne à qui elle a été confiée par ceux-ci, entre 1925 et 1973.

Sont toutefois exclues du groupe les personnes qui ont été indemnisées et qui ont exécuté une quittance dans le cadre du Programme National de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions.

[2] Le 25 mai 2022, M. Beaulieu dépose une première demande introductive d'instance contre les Sœurs Grises après en avoir reçu l'autorisation de la Cour.

[3] Le 23 août 2022, Sœurs Grises demande l'intervention forcée de Procureur général du Québec (« **PGQ** ») à titre de codébiteur solidaire alléguant que c'est suivant des « ordonnances de placement », ou d'autres actes similaires, que les membres du groupe étaient obligés de séjourner dans certains établissements tels L'Orphelinat Notre-Dame de Liesse, l'École d'industrie Notre-Dame de Liesse, École Notre-Dame de Liesse.

[4] Le PGQ est également recherché solidairement pour l'hébergement de membres du groupe à la Crèche d'Youville (institution d'assistance publique) et à l'Orphelinat Catholique de Montréal.

[5] Toujours le 23 août 2022, Sœurs Grises demande l'intervention forcée à titre de codébiteurs solidaires, de La Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix, de la Corporation Piedmont et de la Corporation Jean-Brillant (collectivement, les « **Défenderesses en garantie** ou **DEFG** ») pour les abus sexuels allégués de leurs préposés, dont le Père Conrad Larouche, c.s.c.

[6] La demande introductive est modifiée à deux reprises : le 11 mai 2023 et le 21 août 2024.

[7] Les rapports d'expertises psycholégale et actuarielle de M. Beaulieu sont communiqués.

[8] À compter du 18 mars 2024, se tiennent les interrogatoires hors-cour de M. Beaulieu et de certains membres.

[9] Le 9 décembre 2024, Sœurs Grises demande l'intervention forcée à titre de codébiteurs solidaires, de l'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs au Canada et de Les Dominicains ou Frères prêcheurs de la province de Québec (également « **DEFG** »).

[10] La date pour la mise en état du dossier est le 1^{er} avril 2025¹.

[11] Les étapes suivantes restent à être complétées dans l'instance principale :

Défense et expertises en défense	31 mars 2025 ²
Interrogatoires après défense	Semaine du 26 mai 2025
Expertise canonique en demande	27 juin 2025
Transmission des engagements par la défenderesse	31 juillet 2025
Expertise canonique en défense	30 septembre 2025
Inscription	30 septembre 2025

[12] La situation est plus difficile en ce qui concerne le PGQ et les DEFG.

[13] Par avis de gestion, le demandeur Beaulieu saisit le Tribunal de certaines divergences concernant l'établissement d'un nouveau protocole de l'instance en particulier en ce qui concerne le PGQ et les DEFG.

[14] Le Tribunal résume les positions des parties comme suit :

SUJETS	DEM	DEF (SG)	PGQ ³	DEF en Garantie (DEFG) ⁴
Demande de pré-engagements de SG aux DEFG	Complété	Complété		
Défense et expertises SG	31 mars 2025	31 mars 2025	ok	ok
Demande de pré-engagements de DEFG et PGQ à SG		31 mars 2025	4 avril 2025	11 avril 2025
Communication par les DEFG et PGQ des pré-engagements	7 avril 2025	60 jours avant Interrogatoire	30 jours avant Interrogatoire	30 jours avant Interrogatoire

¹ Voir demande par courriel du 15 juillet 2024 accordée le 27 juillet 2024.

² Les dates indiquées sont dites « convenues » entre le demandeur et SG (voir avis de gestion de M. Beaulieu du 3 mars 2025, par. 6).

³ Position du PGQ communiquée au Tribunal par lettre du 10 mars 2025.

⁴ La position des DEFG autre que le PGQ est constatée dans un tableau préparé par la défenderesse SG communiqué au Tribunal par lettre datée du 11 mars 2025.

Communication par les DEFG et PGQ position sur les pré-engagements demandés	N/A	11 avril 2025	27 juin 2025 : PGQ précisera objections, docs absents et ceux disponibles.	11 avril 2025
Communication par SG des pré-engagements		9 mai 2025		9 mai 2025
Interrogatoires après défense des SG	Semaine du 26 mai 2025	Semaine du 26 mai 2025	ok	
Transmission des engagements souscrits SG	31 juillet 2025	31 juillet 2025	ok	ok
Défenses de PGQ et DEFG	31 mars 2025	1 ^{er} septembre 2025	31 octobre 2025	30 septembre 2025
Interrogatoires des DEFG et PGQ	Semaine du 26 mai 2025	Semaine du 24 novembre 2025	30 jours après défense PGQ (30 novembre 2025)	Semaine du 24 novembre 2025
Expertise canonique en demande	27 juin 2025	27 juin 2025	ok	
Transmission des engagements post interro par les PGQ et DEFG	31 juillet 2025	15 janvier 2026	?	26 janvier 2026
Expertise canonique SG	30 septembre 2025	30 septembre 2025	ok	ok
Expertise canonique PGQ et DEFG	30 septembre 2025	30 septembre 2025	60 jours après SG	31 décembre 2025
Autres Expertises DEFG et PGQ	30 septembre 2025	30 novembre	60 jours après SG	31 décembre 2025
Demande en rejet par DEFG et PGQ ou demande Intervention Forcée		31 mars 2025	?	30 septembre 2025
Inscription	30 septembre 2025	15 février 2026	?	31 mars 2026

[15] Le PGQ explique les délais pour répondre à la demande de pré-engagements qui le concerne comme suit : « *Elle comporte 14 demandes distinctes dont certaines comprennent des sous-demandes faisant référence à trois établissements sur une période de plus de 50 ans. Le traitement de la demande nécessitera de nombreuses semaines de recherche par les représentants du ministère. À cela s'ajoutera, plusieurs semaines pour colliger et analyser les documents.* »

[16] Le PGQ propose donc d'informer les parties le 27 juin 2025 au sujet de sa position sur les demandes de pré-engagements, à savoir : quelles demandes ou portions de documents sont sous objection, quels documents ne sont pas en possession du Ministère et quels documents le PGQ sera en mesure de communiquer.

[17] Sur cette base, le PGQ ne pourrait déposer sa défense le 31 mars 2025 et offre de le faire le 31 octobre 2025. Quant aux expertises, le PGQ propose qu'elles soient déposées dans les 60 jours du dépôt de celles de la défenderesse SG.

[18] Finalement, le PGQ conteste la date proposée (semaine du 26 mai) pour l'interrogatoire de son représentant. Il suggère plutôt un délai de 30 jours après le dépôt de la défense du PGQ, ce qui nous mènerait au 30 novembre 2025.

[19] Il est difficile de déterminer ce qui constitue un délai raisonnable dans les circonstances, car il est plus que probable que le délai dépende des ressources qu'on consacre à la recherche des documents.

[20] Chose certaine, la nature de l'action collective est telle que les membres du groupe sont soit très âgés ou encore décédés. Pour les membres qui sont toujours vivants, et même pour les successions des membres qui sont décédés, il apparaît injuste que ceux-ci souffrent de la lenteur de Sœurs Grises à faire progresser son propre dossier en garantie.

[21] Le PGQ plaide être en droit de procéder d'abord aux interrogatoires au préalable des représentants de Sœurs Grises et d'obtenir la communication des engagements avant de déposer sa défense. Sur le principe, on ne peut qu'être d'accord.

[22] Toutefois, le PGQ est au dossier depuis août 2022. Qu'a-t-il fait pour faire progresser le dossier en garantie? Lui était-il nécessaire d'attendre la fin des interrogatoires des membres et du demandeur pour se mettre en mouvement et débiter la recherche de documents alors qu'il est évident que ces documents allaient lui être demandés ?

[23] D'un autre côté, M. Beaulieu semble n'avoir exigé des Sœurs Grises qu'elles procèdent aux demandes de pré-engagement des DEFG et du PGQ qu'à la date limite du 7 mars 2025. Les délais qu'il propose aujourd'hui sont difficilement réalisables, du moins en ce qui concerne les DEFG et le PGQ. Il est toutefois nécessaire que ces derniers ajoutent les ressources nécessaires pour fournir les informations requises et faire progresser le dossier avec célérité.

[24] Pour le dépôt des expertises, le PGQ et les DEFG bénéficieront déjà des expertises du demandeur au plus tard à la fin juin. Ils peuvent d'ores et déjà retenir des experts pour les expertises communiquées. Dès que les expertises de Sœurs Grises seront déposées au dossier, ils pourront préciser le mandat à leur propre expert.

[25] Le Tribunal se doit donc d'arbitrer les délais sur lesquels les parties ne s'entendent pas, en respectant les droits de chacun et en protégeant l'intérêt des membres du groupe.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[26] **PROLONGE** le délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la demande d'inscription commune au 15 février 2026;

[27] **DÉTERMINE** les prochaines étapes du protocole de l'instance comme suit :

SUJETS	DEM	DEF (SG)	PGQ	DEF en Garantie (DEFG)
Demande de pré-engagements de SG aux PGQ et DEFG	Complété	Complété		
Communication par DEFG et PGQ position sur les pré-engagements			14 mai 2025 : Précisera objections, docs absents et ceux disponibles.	11 avril 2025 : Précisera objections, docs absents et ceux disponibles.
Communication par les DEFG et PGQ des pré-engagements			60 jours avant Interrogatoire (au plus tard 31 août)	60 jours avant Interrogatoire (au plus tard 31 août)
Défense et expertises SG		31 mars 2025		
Demande de pré-engagements de DEFG et PGQ à SG			4 avril 2025	4 avril 2025
Communication par SG des pré-engagements		9 mai 2025		
Interrogatoires après défense des SG	Semaine du 26 mai 2025	Semaine du 26 mai 2025	Semaine du 26 mai 2025	Semaine du 26 mai 2025
Expertise canonique en demande	27 juin 2025			
Transmission des engagements souscrits par SG		31 juillet 2025		
Demande pour trancher objections interro SG	15 juillet 2025		15 juillet 2025	15 juillet 2025
Expertise canonique SG		31 août 2025		
Défenses de PGQ et DEFG			30 septembre	30 septembre
Demande en rejet par DEFG et PGQ ou demande Intervention Forcée			30 septembre	30 septembre
Expertise canonique PGQ et DEFG			31 octobre 2025	31 octobre 2025
Autres Expertises DEFG			31 octobre 2025	31 octobre 2025

et PGQ				
Interrogatoires des DEFG et PGQ			Au plus tard le 31 octobre 2025	Au plus tard le 31 octobre 2025
Demande pour trancher objections interro DEFG et PGQ	15 novembre	15 novembre		
Transmission des engagements post interro par les PGQ et DEFG			15 décembre 2025	15 décembre 2025
Dépôt demande commune d'Inscription	15 février 2026	15 février 2026	15 février 2026	15 février 2026

[28] **FRAIS À SUIVRE.**

PIERRE NOLLET, J.C.S.

Me Jean-Daniel Quessy
Me Simon St-Gelais
QUESSY HENRY ST-HILAIRE
Avocats pour le demandeur Jacques Beaulieu

Me Luc Lachance
Me Denis Julien
LBD AVOCATS S.E.N.C.R.L.
Avocats pour la défenderesse/demanderesse en garantie Les Sœurs Grises de Montréal

Me Thi Hong Lien Trinh
Me Denise Robillard
Me Catherine Paschali
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Avocates pour le défendeur en garantie Procureur général du Québec

Me Éric Simard
Me Lucie Lanctuit
Me Charlie Marineau
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
Avocats pour les défenderesses en garantie La Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix, Corporation Jean-Brillant, Corporation Piedmont, L'Ordre des Dominicains ou Frères Prêcheurs au Canada et Les Dominicains ou Frères Prêcheurs de la Province de Québec

500-06-001082-201

PAGE : 8

Date d'audience : Sur dossier